

Un projet « tiré par les cheveux »  
qui pourrait torpiller nos entreprises

## Faire payer aux entreprises les arrêts maladie

Cécile Souque, présidente de l'union des entreprises de la coiffure de l'Ariège se fait l'écho de Bernard Stalter, président de l'union nationale des entreprises de coiffure qui s'alarme du projet du gouvernement visant à faire payer aux employeurs les indemnités journalières d'arrêt maladie en cas d'arrêt de moins de huit jours.

La mesure envisagée par le gouvernement et qui devrait être présentée à la rentrée inquiète au plus haut point. « Si l'objectif initial de maîtriser les dépenses d'arrêt maladie est louable, la solution actuellement imaginée est inadmissible ! » affirme Bernard Stalter. « Si l'on en croit les chiffres c'est une facture de plus de 900 millions d'euros par an que le gouvernement souhaite présenter aux entreprises. Une charge supplémentaire que ne sauraient supporter nos chefs d'entreprises qui rappelons-le sont pour une vaste majorité des TPE ! Des TPE qui souffrent déjà beaucoup et pour lesquelles une telle

mesure serait synonyme de fermeture. Pour le bien de notre pays et de la dynamique encourageante insufflée par les dernières lois en date j'espère que le gouvernement entendra les propos de l'UNEC ».

L'UNEC est membre de l'U2P de l'Ariège qui s'insurge également par la voix de son président Vincent Perez : « Au nom de l'ensemble des organisations professionnelles, l'U2P et la CAPEB qualifient cette mesure d'inacceptable, qui vient aggraver les sujets de mécontentement des entreprises de proximité. Avec le prélèvement à la source, les risques de remise en question de la TVA à taux réduit et maintenant les arrêts maladie, ce sont trois mesures qui viennent impacter directement notre rentabilité et le poids des charges et des cotisations. Scandaleuse, injuste et destructrice sont les qualificatifs appropriés à cette politique gouvernementale qui donne d'une main, pour reprendre de l'autre. »

MD

LE PETIT JOURNAL du 23 au 29 Août 2018